

**Séance du Conseil d'Agglomération de Fribourg du 26 avril 2012**  
**Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg**

Date : Jeudi 26 avril 2012 / Datum : Donnerstag 26. April 2012

Lieu : Université Péroilles II à Fribourg / Ort : Péroilles II Universität, Freiburg

**Présidence / Präsidenschaft :**

M. Jean-Daniel **Wicht**, Président, Givisiez

M. M. Marc-Aurelio **Andina**, Vice-président, Villars-sur-Glâne

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats :**

***Commune de Fribourg***

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Marie-Angèle **Poupon**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémond** et MM. Christoph **Allenspach**, Cyril **Berton**, Daniel **Gander**, Jean-Pierre **Gauch**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

***Commune d'Avry***

Mme Geneviève **Renevey** et M. Michel **Moret**

***Commune de Belfaux***

Mme Anne-Lise **Meyer** et M. Dominique **Corpataux**

***Commune de Corminboeuf***

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** et MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

***Commune de Düdingen***

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** et MM. Urs **Hauswirth**, Werner **Wyss** et Samuel **Zbinden**

***Commune de Givisiez***

Mme Eva **Berclaz** et MM. Eric **Mennel** et Jean-Daniel **Wicht**

***Commune de Granges-Paccot***

M. André **Demierre**

***Commune de Marly***

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

***Commune de Matran***

MM. Sébastien **Dorthe**, Daniel **Guillet** et Jacques **Vultier**

***Commune de Villars-sur-Glâne***

MM. Marc-Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

**Excusé-e-s / Entschuldigter(in) :**

Membres du Conseil d'agglomération:

Mmes Christa **Mutter**, Suzanne **Stritt-Schwegler** et MM. Nicolas **Bapst**, Markus **Bapst**, Jérôme **Hayoz**, Christian **Maître**, François **Maridor**, Marc-Antoine **Messer**, Alexis **Overney**, Eric **Romanens** et Kurt **Sager**

**Absents / Abwesender(in) :**

MM. Hendrick Krauskopf et Jean-Daniel Schumacher

**Ordre du jour / Tagesordnung :**

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012
- 3) Communications
  - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
  - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération
  - 4.1 Examen du Message N° 8 du Comité. Rapporteur : M. Pierre Alain Clément
  - 4.2 Election
- 5) Révision du Règlement du Conseil d'Agglomération
  - 5.1 Proposition du Bureau
  - 5.2 Discussion
  - 5.3 Décision
- 6) Crédit d'investissement pour le PA2 et pour le PDA
  - 6.1 Préavis de la Commission financière
  - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 6.3 Position du Comité. Rapporteur : M. Thierry Steiert
  - 6.4 Examen du Message N° 9
  - 6.5 Projets d'arrêté
- 7) Comptes 2011 de l'Agglomération
  - 7.1 Présentation du rapport d'activités. Rapporteur : M. René Schneuwly
  - 7.2 Présentation du Message N° 7 du Comité en vue de l'adoption des comptes 2011.  
Rapporteur : M. Thierry Steiert
  - 7.3 Préavis de la Commission financière
  - 7.4 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 7.5 Examen de détail
  - 7.6 Vote d'ensemble
  - 7.7 Projets d'arrêté
- 8) Rapport final du Comité au postulat demandant le remplacement successif des distributeurs à billets (N° Post\_Leg.2008-2011\_2010\_012)
  - 8.1 Position du Comité d'agglomération. Rapporteur : M. Benoît Piller
  - 8.2 Avis des auteurs du postulat
- 9) Rapport final du Comité au postulat relatif à l'amélioration de la ligne TPF 4 AUGÉ (N° Post\_Leg.2008-2011\_2010\_013)
  - 9.1 Position du Comité d'agglomération. Rapporteur : M. Benoît Piller
  - 9.2 Avis des auteurs du postulat
- 10) Rapport final du Comité au postulat concernant la halte ferroviaire à St. Léonard et la modification des voies en direction d'Agy (N° Post\_Leg.2008-2011\_2010\_014)
  - 10.1 Position du Comité d'agglomération. Rapporteur : M. Benoît Piller
  - 10.2 Avis de l'auteur du postulat
- 11) Rapport final du Comité au postulat relatif à la nouvelle ligne de bus directe Düdingen – St. Wolfgang – Fribourg (N° Post\_Leg.2008-2011\_2010\_015)
  - 11.1 Position du Comité d'agglomération. Rapporteur : M. Benoît Piller
  - 11.2 Avis des auteurs du postulat
12. Divers

## **1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**

### **Le Président.**

Monsieur le Président du Comité d'Agglomération

Mesdames et Messieurs

Chers collègues, Conseillers de l'Agglomération

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans cet auditoire de l'Université de Pérolles II. Je vous souhaite de bons débats et je me réjouis de les conduire. J'ai le sentiment que la séance de ce soir devrait être plus courte que la dernière vu notre ordre du jour.

Liebe Ratsmitglieder, sehr geehrte Damen und Herren. Ich freue mich, Sie heute hier in diesem modernen Sitzungssaal der Universität Freiburg begrüßen zu können. Sie haben die Einladung und die Sitzungsunterlagen erhalten, sodass einer erfolgreichen Sitzung eigentlich nichts mehr im Wege stehen sollte. Ich möchte Ihnen schon im Voraus für Ihre Aufmerksamkeit und wertvolle Mitarbeit danken. Ich werde mich auch bemühen, die Sitzung rasch und zügig durchzuführen.

Donc vous l'aurez compris, je souhaite que cette séance se déroule parfaitement. Je vais essayer de la mener avec dynamisme, doigté et donner la parole à tout le monde pour faire en sorte que nous ayons terminé avant la fermeture des portes à 22h00.

Vous avez reçu des enveloppes. Dans celles-ci, vous avez vos cartes de vote. Je donnerai les couleurs en temps opportun. Vous avez, également, reçu des préavis ainsi qu'un message du bureau. Est-ce que vous avez des remarques à formuler sur l'ordre du jour de la présente séance ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc le suivre.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 26. Januar 2012**

**Le Président.** Est-ce que vous avez des remarques ou des questions à formuler par rapport à ce procès-verbal ? Je vous demande pour la clarté des débats de lever votre main et votre nom parce que je ne les vois pas tous.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** J'ai une remarque concernant la 1ère ligne de la page 26 de ce procès-verbal. En parlant du Pont de Zähringen, il y a eu une petite confusion de chiffre. J'ai dit : « le plan directeur partiel des transports dit clairement que le quartier du Bourg passe de 23'000 véhicules par jour en moyenne à 2'000 » alors qu'il a été écrit dans le procès-verbal 20'000.

**Le Président.** Mme Christa Mutter nous a transmis cette remarque : « Ich bitte um folgende Korrektur des Protokolls vom 26. Januar: Seite 40 : In meiner Intervention zum Antrag Düdingen muss es zweimal „BAUzonenplanung“ und nicht „Waldzonenplanung“ heissen ». D'autres remarques ? Cela ne semble pas être le cas, donc, je procède au vote d'approbation. Celles et ceux, qui acceptent ce procès-verbal, sont priés de s'exprimer en votant à main levée avec le carton vert ; celle et ceux, qui sont contre, lèvent leur carton rouge.

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté ce procès-verbal ainsi modifié. Je vous remercie et remercie surtout ses auteurs, Mme Corinne Margalhan-Ferrat ainsi que ses collaboratrices.

## **3. Communications / Mitteilungen**

### **3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats**

**Le Président.** Le Comité d'agglomération proposait, faute de matière, d'annuler la séance du Conseil du jeudi 28 juin prochain. Le bureau, à l'unanimité, a décidé de maintenir cette séance afin de permettre l'organisation des élections statutaires et de décharger quelque peu l'ordre du jour de ce soir. Concernant ces élections, nous aurons à élire le nouveau Président du Conseil, le vice-président, des membres du Bureau et deux membres de la CAME pour remplacer Monsieur Boéchat démissionnaire suite à son élection à la présidence de la CARM ainsi que Monsieur Marmier

démisionnaire suite à son élection au Conseil Communal de Villars-sur-Glâne. Il reprend le siège laissé vacant par Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier.

Afin de faciliter le travail du Conseil pour cette prochaine séance, je remercie les communes ou les Conseillers d'Agglomération d'annoncer leurs candidatures à la succession des personnes à remplacer, avec les indications usuelles, jusqu'au 30 mai 2012 au secrétariat de l'Agglomération.

Je vous informe que le Bureau a également décidé de comptabiliser pour la dernière séance deux jetons de présence au lieu d'un. Ceci parce que vous avez travaillé de manière acharnée et surtout très longtemps. Formellement, cette décision doit être entérinée par notre Conseil et ce point sera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance. Personne, je pense, ne verra un inconvénient à cette proposition.

Le Bureau souhaite également, à l'avenir, que la salle du Grand Conseil soit réservée systématiquement. Le cadre est plus sympathique et aussi plus confortable. Il est également plus facile d'y gérer nos séances pour nos délibérations. Le Bureau demande donc que les dates des séances du Conseil d'agglomération soient fixées pour les années 2013 et 2014 et qu'elles soient réservées auprès du Grand Conseil.

Finalement, Le Bureau aimerait signaler à chacun des Conseillers ici présents et surtout à ceux qui ne sont pas là - vous leur transmettez- l'article 49 de nos Statuts qui dit ceci au sujet des absences : « Le membre qui, sans motif reconnu légitime par le Bureau, manque trois séances consécutives du Conseil d'agglomération, est déchu de sa fonction. Le Bureau prononce la déchéance. ». Je pense que nous pourrions appliquer cet article dès notre prochaine séance.

### **3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands**

**M. René Schneuwly.** La question se pose de savoir si le responsable des comptes de l'institution a un cœur. On en a eu la preuve par l'acte puisque notre trésorier Albert Lambelet a eu quelques difficultés récemment avec cet organe. Je tiens à faire taire tout bruit et surtout à vous rassurer en vous donnant d'excellentes nouvelles. Il a subi une opération avec grand succès. Il a pu renoncer à se rendre dans un lieu idyllique pour faire sa convalescence et passera les prochaines semaines à son domicile, lieu encore plus idyllique. C'est la raison pour laquelle, il est excusé ce soir et devrait être de nouveau présent pour la séance du Conseil du 28 juin.

Le Comité d'agglomération a procédé récemment à la reconstitution ou réorganisation de son administration. Nous avons connu quelques soubresauts ces derniers mois. J'ai le plaisir, ce soir, de vous présenter Mme Noémie Nicolas, qui est née le 13 mai 1979. Elle a obtenu un bac économique et social puis un Brevet de Technique Supérieure d'Assistante Secrétaire Trilingue. Elle a travaillé pendant dix ans en tant qu'Assistante commerciale puis Assistante de direction et est mariée et mère d'un enfant de 3 ans. Sie spricht französisch, deutsch und auch englisch. Elle a débuté le 17 avril 2012 son activité en tant qu'Assistante de direction à l'Agglomération. Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue et plein de succès dans cette activité.

Dès le 1er mai 2012, l'équipe du secrétariat sera complétée par l'arrivée de Mme Tais Célia Diaz, qui est née en 1991. Sie ist zweisprachig. Elle débutera son activité le 1er mai comme collaboratrice administrative, nous serons ainsi complets au niveau du secrétariat. Cette personne vous sera présentée lors de la séance du 28 juin.

### **4. Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération / Ergänzungswahl in die Kulturkommission**

#### **4.1 Examen du Message N° 8 du Comité / Prüfung der Botschaft Nr. 8 des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter : M. Pierre- Alain Clément**

**M. Pierre-Alain Clément.** Ce n'est heureusement pas tous les jours que nous avons à remplacer un membre d'une commission, qui vient de décéder. Il s'agit de M. Vincent Thalmann, qui nous a quittés au début de cette année. M. Thalmann était membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion, où il était un brillant représentant du monde économique. A la dissolution de Coriolis, il a

été élu membre de la Commission culturelle de l'Agglomération et siégeait, depuis 2010, au sein de cette commission. Après délibération, le Comité a décidé de vous présenter la candidature de M. Jean-Luc Nordmann, bien connu à la fois dans les milieux économiques, commerciaux et culturels puisque vous le savez, il anime et contribue à animer un spectacle qui n'a jamais, entre parenthèses, fait l'objet d'une demande de subventions. Le Comité vous propose de l'élire à cette commission.

#### **4.2 Election / Wahl**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. A qui puis-je céder la parole ? La parole n'est pas demandée. Donc, on va procéder au vote. Pour être élu, il faut, au 1er tour, la majorité absolue. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on vote cette candidature à main levée ?

**M. Pascal Wicht.** Il est d'usage, et je crois que c'est aussi dans le règlement du Conseil, que les élections doivent se faire à bulletin secret. Je ne vois pas de raison de faire subitement une élection à main levée.

**Le Président.** D'autres avis ? Ce n'est pas le cas. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

#### **Résultat de l'élection complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération**

**Le Président.** Ont été délivrés 38 bulletins, la majorité absolue est à 19 voix.

Est élu, avec 33 voix, M. Jean-Luc Nordmann.

Il y a eu trois bulletins blancs, un bulletin nul et une voix éparse.

M. Jean-Luc Nordmann est élu à la Commission culturelle de l'Agglomération (applaudissements).

#### **5. Révision du Règlement du Conseil d'Agglomération / Revision des Reglements des Agglomerationsrats**

**Le Président.** Le Conseil d'Etat a approuvé le Règlement du Conseil d'agglomération en date du 22 février 2011. Dans son arrêté d'approbation, le Conseil d'Etat a invité l'Agglomération à adapter ce règlement pour le rendre conforme à la législation en vigueur au plus tard jusqu'à fin 2012. De plus, différentes séances du Conseil ont montré que les dispositions de ce règlement, notamment celles relatives à l'ordre des votes, n'étaient pas toujours sans ambiguïtés. En janvier 2012, le Conseil d'agglomération a, pour la première fois, adopté le projet d'agglomération de deuxième génération, respectivement le plan directeur régional. Pour ces raisons, le Bureau du Conseil propose au Conseil d'agglomération de procéder prochainement à la révision de ce règlement.

Deux solutions s'offrent au Conseil :

- soit élire une commission ad hoc chargée de la révision de ce règlement. Cette commission devrait proposer ces adaptations pour la séance du Conseil du 4 octobre 2012 ;
- soit mandater le Bureau du Conseil pour que celui-ci soumette au Conseil, lors de la séance du 4 octobre 2012, des propositions d'adaptation.

Après discussion, le Bureau propose au Conseil d'agglomération de le mandater pour procéder jusqu'au 4 octobre 2012 à la révision du règlement du Conseil.

J'ouvre la discussion sur ce point. A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux, qui acceptent de mandater le Bureau pour procéder à cette révision, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui s'y opposent, lèvent leur carton rouge.

**Le Président.** C'est à l'unanimité que vous avez accepté que le bureau toilette ce règlement.

Si l'un d'entre vous avait des remarques à formuler, des idées de correction, n'hésitez pas à faire un mail aux membres du Bureau ou à Mme Margalhan-Ferrat. Nous essayerons dans la mesure du possible d'en tenir compte.

## **6. Crédit d'investissement pour le PA2 et pour le PDA /**

### **Investitionsanleihe für das AP2 und den RPA**

#### **6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Conformément à l'article 7 alinéa 1 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie les 17 et 19 avril 2012 pour prendre connaissance et discuter sous l'angle financier du message n°9 du Comité du 5 avril 2012 concernant un crédit d'investissement pour le projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération et pour le plan directeur d'agglomération.

La Commission financière entend relever les points suivants :

- Elle prend acte que les crédits d'investissement précédemment octroyés en vue du PA2 font l'objet d'un dépassement, et que le coût globalement prévu pour l'élaboration complète du PA2 et du PDA s'élève à CHF 1'100'000.

- Elle est de l'avis qu'une part du crédit doit figurer sous les rubriques 650.509.01 et 790.509.01, à hauteur du dépassement déjà concrétisé sous forme de dépenses effectives et identifiées comme telles au sein du message n°9, permettant ainsi un équilibrage desdites rubriques. La part restante du crédit, équivalant aux dépenses à venir, serait en revanche octroyée au titre des rubriques 650.509.03 et 790.509.03.

- Elle estime que, sans remettre en cause le bien-fondé de la demande, le message n°9 n'est pas suffisamment clair pour lui permettre de se déterminer.

Après délibération, la Commission financière propose, à la majorité des membres présents, le renvoi à la séance du 28 juin 2012 de la décision d'octroyer un crédit d'investissement pour le projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération et pour le plan directeur d'agglomération, et souhaite qu'un nouveau message plus clair soit demandé au Comité.

#### **6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** Contrairement à la Commission Financière, la CAME préavise favorablement par 9 voix et 1 abstention ce message relatif au crédit d'investissement pour le PA2 et le PDA. Ce crédit, demandé par le Comité, est justifié par la procédure nécessaire pour l'approbation du PA2 respectivement du PDA2. Le Conseil d'agglomération lui-même a demandé, lors de l'approbation de PA1 et du PDA1 aujourd'hui en vigueur, d'améliorer l'outil principal de la coordination de l'urbanisme et de la mobilité sur le périmètre de l'agglomération.

Die Kommission ist der Ansicht, dass dem betreffenden Kredit zugestimmt werden soll, denn es geht um das Verfahren, das wir vor zwei Jahren selbst und aufgrund einer Entscheidung des Agglomerationsrats eingeführt haben. Diese zusätzlichen Kosten lassen sich sehr wohl rechtfertigen, da die mit diesem Kredit verbundenen Probleme auf die Komplexität der Ausarbeitung des AP2 zurückzuführen sind. Es geht hier auch noch um Elemente, die uns der Staatsrat aufgebürdet hat.

De l'avis de la CAME, le problème ne réside pas dans les chiffres, qui sont tout à fait transparents, mais dans la procédure, telle qu'elle est appliquée par le Conseil d'Etat. Elle est compliquée et peu transparente. Même pour les membres de la CAME, qui ont attentivement suivi la procédure du PA2, quelques problèmes de compréhension se posent. La solution la plus simple et la plus adéquate serait le découplage de l'instrument du projet d'agglomération de l'instrument du plan directeur, qui a été acceptée par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 3 mars 2011 en modifiant les articles 16 et 21 des Statuts de l'Agglomération. Ce découplage répond au mieux aux exigences posées par la législation fédérale respectivement cantonale de l'aménagement.

Das eigentliche Problem liegt im Verfahren selbst und zwar in der Prozedur, die uns vom Staatsrat auferlegt wurde, welcher die Trennung zwischen Agglomerationsprogramm und Richtplan der

Agglomeration nicht zustimmen wollte. Wir haben die damit zusammenhängenden Änderungen von Art. 16 und 21 der Statuten schon im März 2011 beschlossen, um die Ausarbeitung der entsprechenden Instrumente auf kantonaler wie auf eidgenössischer Ebene voneinander zu trennen. Der Staatsrat hat die Abkuppelung der beiden Instrumente jedoch verweigert.

Le Conseil d'Etat refuse donc le découplage, mais l'ordonne indirectement, paradoxalement, dans son arrêté que vous trouvez en annexe n°3 à ce message. Il demande de prendre en considération des éléments supplémentaires qui ne sont pas nécessaire dans les projets d'agglomération. Le rapport stratégique demandé, qui reformule le caractère liant des dispositions du PA2 (patrimoine culturel bâti, rôle des forêts et stratégie concernant les vestiges), concerne le plan directeur régional ou PDA.

Der Staatsrat will keine Trennung der Instrumente auf kantonaler und eidgenössischer Ebene. Er hat aber für die Ausarbeitung des Richtplans der Agglomeration noch zusätzliche Elemente verlangt, unter anderem auch die Erstellung eines strategischen Berichts mit verbindlichen Textvorlagen und Karten für die Gemeinden, die sich auf zusätzliche Fragen zum Denkmalschutz, zum Schutz der Wälder und der archäologischen Stätten beziehen.

Par la suite, on trouve deux anomalies dans la procédure :

1. Malgré les modifications demandées, le Conseil d'Etat parle d'une mise à jour du projet d'agglomération ; ce qui pose quelques problèmes de procédure pour l'agglomération. Il dit «Aucune consultation publique n'est nécessaire, mais les communes pourront prendre position ». La mise en consultation publique du projet d'agglomération est identique à la mise en consultation publique du plan directeur, donc conforme à l'article 10 du Règlement sur la loi des constructions, même si la première consultation n'a duré qu'un seul mois alors que la loi prévoit deux mois. Il n'a pas alors été question de consultation du plan directeur régional. Ça n'a pas été dit par personne. Au contraire, suite aux discussions avec le canton, le comité explique dans le message, je cite : « Le Comité tient à préciser qu'une consultation publique d'une durée de deux, respectivement trois mois (pour les communes), aura lieu, en 2012, sur une modification du Plan directeur ». Il semble que le Conseil d'Etat désavoue, ici, le Comité et coupe le droit des personnes et des organisations à prendre légitimement position.

Zu diesem Verfahren müssen zwei Regelwidrigkeiten hervorgehoben werden:

1. Der Staatsrat hat dieses Konsultationsverfahren im vergangenen Jahr abgekürzt und für das Agglomerationsprogramm auf einen Monat befristet. Damals war auch nicht die Rede davon, dass es sich gleichzeitig auch um eine Konsultation für den Richtplan der Agglomeration handeln sollte. Niemand sprach davon und jetzt soll keine weitere Konsultation mehr stattfinden, obwohl gemäss Raumplanungsgesetz für den Richtplan eine zwei- bis dreimonatige Konsultation vorgeschrieben wird. Diese Tatsache wurde vom Vorstand in seiner Botschaft vom 26. Januar 2012 hervorgehoben, wobei er auch bestätigte, dass die Konsultation zum Richtplan nach den gesetzlichen Vorgaben im Jahre 2012 stattfinden werde. Und dies soll nach Diskussion mit den kantonalen Behörden beschlossen worden sein.

2. Le Conseil d'Etat est d'avis que le plan directeur a été adopté par le Conseil d'agglomération dans sa séance du 26 janvier 2012 lorsque ce dernier a validé le projet d'agglomération. Par conséquent, le plan n'a plus besoin d'une validation. La CAME exprime des doutes ; l'article 1 de l'arrêté du 26 janvier disait la phrase suivante : « Le Conseil d'agglomération adopte le projet d'agglomération de deuxième génération de l'agglomération de Fribourg. ». Ceci est correct. Il s'agissait bien d'un instrument (projet d'agglomération) conforme à la législation fédérale. Le Conseil n'a pas adopté de plan directeur selon la législation cantonale. Je renvoie à l'article 16 alinéas b et c de nos Statuts, qui règlent la mise en consultation publique ainsi que l'adoption du Plan directeur et de ses étapes de réalisation. C'est le droit du conseil et de l'Agglomération.

En conclusion, le Conseil d'Etat vise une procédure peu conventionnelle. Il fait une interprétation très libre de la base légale. Par conséquent, la CAME suggère au Bureau du Conseil d'examiner la situation et de demander un avis de droit. La CAME va examiner elle-même la situation dans une séance spéciale dès qu'elle disposera d'un projet de plan directeur. Suite à ces remarques, qui ne touchent pas directement, c'est clair, le message sur le crédit d'investissement, la CAME vous demande de refuser la demande du renvoi du message faite par la Commission financière et vous invite à accepter l'arrêté tel qu'il est présenté par le Comité.

### **6.3 Position du Comité /Stellungnahme des Vorstands.**

#### **Rapporteur / Berichterstatter : M. Thierry Steiert**

**M. Thierry Steiert.** Le Comité a pris connaissance du préavis de la commission financière au sujet du message n°9. Il maintient sa position et vous invite à approuver les deux projets d'arrêté qui vous sont présentés. Nous rappelons que s'il y a eu des coûts supplémentaires enregistrés en 2011, c'est essentiellement en raison de la position du canton, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Allenspach, qui a refusé le découplage des procédures liées d'une part, au PA2, et d'autre part, au PDA.

Wenn wir wie ursprünglich vorgesehen hätten, im Jahr 2011 nur das Agglomerationsprogramm der zweiten Generation zu realisieren, wären die Kosten deutlich niedriger ausgefallen, denn wir hätten u. a. keine öffentliche Vernehmlassung durchführen müssen. Aufgrund dieser Vernehmlassung sind u. a. sehr hohe Druck-, Porto- und Übersetzungskosten angefallen. Diese Kosten hätten eigentlich erst in einer zweiten Phase entstehen sollen, wenn der Richtplan an der Reihe gewesen wäre. Nun ist alles mehr oder weniger in einem Guss erfolgt, aber die Kosten wurden nicht überstritten, beziehungsweise jedenfalls nicht in einem erheblichen Ausmass.

On peut, certes, concevoir que la compréhension de ce message n'est pas aisée, en particulier pour celles et ceux qui ont été élus dans les organes de l'Agglomération au printemps 2011 et qui n'ont pas participé aux travaux antérieurs. Cela dit, les explications ont été fournies à la Commission financière, lors de sa séance du 17 avril 2012 ainsi qu'à l'aide des documents qui ont été produits par la suite sur la demande de cette commission. Un reproche, que l'on pourrait tout juste accepter, c'est celui de n'avoir pas informé la Commission Financière plus tôt ; mais il s'agit aussi de rappeler le contexte extrêmement chargé dans lequel s'est déroulée la phase finale du PA2.

Renvoyer le message no 9 n'apporterait strictement rien de nouveau. Les chiffres sont là et ce seront les mêmes dans deux mois. Le Comité vous invite dès lors à adopter les projets d'arrêté tels que présentés.

### **6.4 Examen du Message N° 9 / Prüfung der Botschaft Nr. 9**

**Le Président.** Nous sommes saisis d'une demande de renvoi. J'ouvre la discussion sur cette demande de renvoi. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Werner Wyss.** Mit der Botschaft Nr. 9 wird der Agglomerationsrat vor vollendete Tatsachen gestellt und hat nur noch die Wahl, auf Deutsch gesagt „durchzuwinken“, für Geld, das bereits ausgegeben wurde. Der Vorstand und die Finanzabteilung haben es verpasst, die nötigen Organe, u. a. auch die Finanzkommission, rechtzeitig über diese Mehrausgaben zu informieren. Weiter hat die Finanzkommission feststellen müssen, dass gewisse Unklarheiten in der Verbuchungsart vorliegen und die Darstellung leider nicht ganz korrekt ist. Und wir vergeben uns nichts, wenn wir, wie die Finanzkommission das verlangt, den Vorstand und die Rechnungsführung beauftragen, eine korrekte Mitteilung an den Agglomerationsrat mit den entsprechenden Hinweisen auf die korrekte Verbuchung zu machen. So sollte dies korrekt ablaufen. Denn, alles Andere kann dazu verleiten, das man sagt: „ Es macht nichts, wenn man Geld ausgibt, das man noch gar nicht bewilligt hat.“ Ich appelliere hiermit an den Agglomerationsrat, den Vorschlag der Finanzkommission zu unterstützen. Falls das nicht passiert, appelliere ich an die Agglomerationsratsmitglieder die Botschaft Nr. 9 abzulehnen.

**Le Président.** La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Nous procédons donc au vote pour le renvoi.



## **6.5 Projets d'arrêté / Beschlussentwurf**

### Résultat du vote

Nous sommes 39 maintenant.

Celles et ceux, qui acceptent le projet d'arrêté préparé par le Comité, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui soutiennent la demande de renvoi proposée par la Commission financière, lèvent leur carton rouge.

La demande de renvoi a été acceptée par 18 voix contre 17 et 4 abstentions.

Ce message est donc renvoyé. On reprendra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le point 6 est, pour ce soir, donc liquidé.

## **7. Comptes 2011 de l'Agglomération / Rechnung 2011 der Agglomeration**

### **7.1 Présentation du rapport d'activités / Präsentation des Tätigkeitsberichts.**

#### **Rapporteur / Berichterstatter : M. René Schneuwly**

**M. René Schneuwly.** Le rapport d'activité du Comité vous a été soumis, je ne veux pas répéter ici ce que vous avez dû lire. Ce rapport a un double avantage : il tient dans la poche et il tient bien dans la main. D'aucuns diront qu'il est un peu écrit petit. Ça n'est pas une volonté de ne pas pratiquer la transparence, mais tout au plus, celle d'économiser le papier, pour le bien de nos forêts. Quelques remarques au sujet de ce rapport d'activité de l'année 2011 en fonction des domaines considérés :

- Le domaine de l'aménagement, environnement et mobilité vous a très fortement occupé durant l'année 2011 puisqu'il a fallu procéder aux opérations finales qui ont conduit à notre séancemarathon du 26 janvier 2012 pour l'élaboration du PA2, d'une part, et du Plan Directeur d'agglomération, d'autre part, contrairement aux vœux, qui avaient été émis et qui voulaient qu'on découple ces deux instruments. Cela a évidemment provoqué une charge extrêmement importante de travail et je tiens, ici, à adresser mes plus vifs remerciements aux collaborateurs et collaboratrices de l'Agglomération et également aux dicastères de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité pour l'intense travail qu'ils ont développé durant l'année 2011 et également pour la qualité du travail fourni. Ce fut un bel exercice. Nous attendons maintenant les résultats de ce dernier.

Je m'arrête également au secteur mobilité, proprement dit. Nous avons pu en 2011 conclure un contrat-cadre avec les TPF. Durant l'année 2011, également, il y a eu une mutation au sein de la direction des Transports Publics Fribourgeois, avec l'arrivée de Monsieur Vincent Ducrot, qui est un fin connaisseur du rail et des transports publics en règle générale. On doit signaler quand même que cette arrivée a permis une amélioration notable des relations entre le Comité d'agglomération et les TPF, amélioration qui s'est également ressentie dans la présentation des comptes et dans les vérifications obligatoires que nous devons faire. Nous sommes partis sur une bonne voie, également, dans les propositions qui figurent dans le projet d'agglomération, en pouvant compter sur la collaboration des collaborateurs des TPF pour l'établissement des lignes futures de notre Agglomération. Nous sommes actuellement à l'étude au niveau des réalisations qui pourraient se faire à partir de l'année 2013. J'aimerais insister ici sur les moyens qui sont à notre disposition et certaines augmentations inévitables en cas d'amélioration des prestations. Nous n'avons pas encore réglé un problème qui doit impérativement l'être, à savoir celui de la contribution de l'Etat de Fribourg, qui devrait être de 60% au trafic d'agglomération mais qui n'est pas compté de la sorte dans le plan financier de l'Etat, qui opère certaines réductions de ses subventions en fonction de l'importance de la fréquentation de certaines lignes. Il est certain que cette pratique nous péjore et pose des problèmes lorsqu'il s'agit de donner suite aux revendications légitimes, qui sont présentées pour l'amélioration de ces lignes. Nous avons fait une priorité pour l'année 2012 de trouver des solutions avec le Conseil d'Etat.

- Au sujet de la Promotion économique, vous avez sans doute constaté avec satisfaction que nous avons beaucoup plus que 4 lignes dans ce rapport d'activité. Depuis l'arrivée de Mme Séverine Lago, au 1<sup>er</sup> juillet 2011, cette dernière a développé une activité intense. Beaucoup d'entre vous ont déjà eu l'occasion de voir les effets de son travail. Il y a de la visibilité et beaucoup d'idées. Il faut parfois

la retenir, mais nous sommes, sans doute, sur la bonne voie avec l'ensemble du programme qu'elle a mis en place et qu'il s'agit maintenant d'appliquer.

- Au niveau de la promotion culturelle, on peut sans doute dire que la transition avec Coriolis Promotion s'est bien faite. Nous avons pu parfaitement respecter le budget et dans l'ensemble soutenir les activités culturelles de nos institutions de manière satisfaisante. Nous maintenons un niveau quantitatif et qualitatif extrêmement intéressant. Je précise aussi, au sujet de la promotion des activités culturelles, qu'une réflexion est en cours au sein du Comité. Des propositions seront faites lors de l'élaboration du budget 2013. Nous avons aussi informé amplement les milieux culturels de la politique culturelle de l'Agglomération. Nous avons pu répondre à leurs interrogations. Une séance a réuni plus de 100 personnes des milieux culturels, qui ont, en règle générale, manifesté beaucoup de satisfaction. Il est vrai qu'on en arrive à un stade où d'autres réflexions doivent sans doute s'imposer. Je l'ai dit, et c'est un avis personnel, il faut maintenant définir les contours de ce qui est attendu.

- Pour la Promotion tourisme, vous savez que nous avons un mandat de prestations avec Fribourg Tourisme. Vous avez pu prendre connaissance récemment d'une brochure de très belle qualité, qui a été établie par Fribourg Tourisme et sur laquelle figure l'ensemble des communes de l'Agglomération. La collaboration avec Fribourg Tourisme est bonne. Nous pouvons voir, avec optimisme, nos relations avec cette institution à l'avenir. Pour terminer, encore mes plus sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à toutes les activités déployées cette année 2011.

- Les activités ont été nombreuses. Vous avez choisi, à une très faible majorité, faut-il le dire, de nous donner un peu plus de travail avec l'objet précédent. Nous nous soumettrons volontiers à cette exigence même si on peut douter de la réelle utilité de la manœuvre. Mais cela est la démocratie et nous sommes trop respectueux de ces formes pour faire d'autres commentaires.

## **7.2 Présentation du Message N° 7 du Comité en vue de l'adoption des comptes 2011 / Präsentation der Botschaft Nr. 7 des Vorstands hinsichtlich der Genehmigung der Rechnung 2011. Rapporteur / Berichterstatter : M. Thierry Steiert**

**M. Thierry Steiert.** En 2011, les charges de l'Agglomération se sont élevées à CHF 25'067'165.- pour des revenus équivalents. Nous rappelons que les comptes de l'Agglomération doivent être équilibrés et que, par conséquent, les éventuels déficits sont couverts par des écritures transitoires, correspondant aux montants que l'Agglomération facture aux communes au titre d'acomptes finaux. Sur demande de la Commission financière, un tableau comportant les acomptes finaux par communes et par domaines a été transmis à tous les délégués. Un deuxième tableau, dans lequel sont visualisés les suivis des investissements, état au 31 décembre 2011, a également été transmis aux délégués. A noter que le total des charges, tel que présenté dans les comptes, diffère du montant présenté dans le rapport l'organe de révision. Ce phénomène s'explique par une méthode différenciée de présentation comptable.

Une analyse par dicastère montre que dans l'administration, les charges s'élèvent à CHF 910'585.- pour un montant budgété de CHF 753'807.-. Cette augmentation s'explique essentiellement par les travaux effectués dans le cadre du Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération. Les principaux dépassements concernant les frais et jetons du Conseil d'agglomération, ensuite les positions « personnel auxiliaire », « personnel temporaire », « Frais administratifs » sont également liées à ce phénomène. Un écart est aussi constaté dans la position 020.319.00 « Cotisations aux associations ». Il s'agit là de la cotisation à la Région capitale suisse, à laquelle l'Agglomération a adhéré en 2011.

Le domaine de la culture présente des comptes en adéquation presque parfaite avec le budget. La position 300.452.00 comporte une erreur dans son intitulé : il ne s'agit, naturellement, pas des participations des communes non membres, mais bel et bien des participations de toutes les communes, membres et non membres. Ce serait joli si les communes non membres versaient un montant de CHF 1'700'000.- à l'Agglomération. Les communes non membres ont versé un montant de CHF 24'973.- en 2011 alors que les participations des communes membres s'élèvent, elles, à CHF 1'760'524.50.

Dans le domaine de la mobilité, les comptes correspondent pratiquement aux prévisions budgétaires. La position 650.318.10 « Honoraires et frais d'étude » présente un dépassement important, qui est cependant partiellement compensé par des charges inférieures au budget dans la position 650.301.00 « Traitement du personnel administratif » en raison du non-engagement d'un ingénieur en transport.

Dans le domaine de l'aménagement, les charges correspondent au budget, tandis que dans le domaine de l'économie, nous enregistrons des charges légèrement inférieures au budget, ceci s'explique par le fait que le poste de collaboratrice scientifique est resté vacant une partie de l'année. Nous signalons en outre une coquille dans le message, page 3, 3<sup>e</sup> paragraphe, où il faut lire position budgétaire « 840.482.01 » et non pas « 840.490.00 ».

Dans le domaine des finances, l'écart positif entre le budget et les comptes s'explique essentiellement par le fait que les projets de la CUTAF ont été intégralement amortis en 2010 (position 998.330.10). D'autre part, une diminution dans les amortissements des frais d'études est liée à la réalisation retardée de certains travaux.

Il est à relever que les participations communales ont fait l'objet d'imputations directes dans chaque rubrique des comptes.

En ce qui concerne les investissements et le bilan, nous n'avons pas de remarques particulières en l'état.

Der Vorstand lädt Sie aufgrund dieser Ausführungen ein, gemäss dem Vorschlag des Revisionsorgans und der Finanzkommission, die Rechnung 2011 gutzuheissen.

### **7.3 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Conformément aux statuts de l'Agglomération, la commission financière est chargée de prendre position sur les comptes de l'Agglomération.

La commission s'est réunie les 17 et 19 avril 2012 afin de procéder à l'examen des comptes de l'Agglomération pour l'exercice 2011, ainsi que celui du message n°7 du 22 mars 2012. Les comptes ainsi que le message ont été transmis à la commission, par pli postal, en date du 5 avril 2012. Ont participé à la séance du 17 avril M. Steiert, membre du Comité d'agglomération et représentant du dicastère des finances et ressources humaines, ainsi que M. Blumer, réviseur responsable de la fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

La commission entend relever les points suivants :

1. Elle prend acte du résultat financier de l'exercice 2011, dont les charges se montent à CHF 25'067'164.50 pour des recettes équivalentes.
2. Elle précise que les écarts budgétaires relevés, portant pour majeure partie d'entre eux sur les coûts du PA2 et du PDA, ont tous fait l'objet d'explications claires par le Comité.
3. Elle constate que le libellé du compte 300.452.00 "Participation des communes non membres" ne correspond pas au montant imputé de CHF 1'785'497.47. Ce montant comprend, en effet, la part des communes membres imputée à la culture et la part, sur une base bénévole, des communes non membres. Ce compte devrait, par conséquent, s'intituler "Participation des communes membres et non-membres".

Mieux encore, en analogie avec la pratique appliquée dans les autres rubriques, une comptabilisation correcte eut été la suivante: CHF 1'760'524.47 sur le compte 300.452.00, qui devrait s'intituler de manière analogue aux autres rubriques "Participation de communes membres", et CHF 24'973 sur le compte 300.452.10 (nouveau), qui devrait s'intituler de manière analogue aux autres rubriques "Participation des communes non-membres". Le Comité en a pris acte et appliquera cette différenciation à partir des comptes 2012. Pour la Commission, ce mauvais intitulé du compte et cette imputation comptable suboptimale ne nécessitent pas de correction formelle des comptes 2011.

4. Elle relève une différence entre la présentation adoptée par la société fiduciaire BfB dans son rapport et celle de l'Agglomération. Il est, par conséquent, jugé souhaitable qu'une telle distinction soit à l'avenir évitée.

5. Elle relève que la société fiduciaire BfB n'a pas tenu compte, dans son rapport, d'une modification appliquée en matière de présentation comptable, et ceci, malgré une transmission claire

d'informations par l'Agglomération et des contacts entre les parties à ce sujet. Toutefois, il a été confirmé par le réviseur que ce constat, portant sur une question de présentation, ne remet aucunement en cause la conformité des comptes et la validité de son rapport.

6. Elle est d'avis que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

La Commission financière propose au Conseil d'agglomération, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les comptes annuels, qui sont ici soumis.

Le présent préavis, qui a fait l'objet de modifications souhaitées par les membres de la Commission financière en date du 20 avril 2012, a été validé par voie de circulation.

#### **7.4 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La CAME s'est penchée sur les comptes d'investissement et a constaté un report important dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement.

Dans la mobilité, c'est notamment le développement du réseau Vélopass. Tout n'a pas été utilisé. Peut-être qu'il y aura, par la suite, encore une explication de la part du Comité

Et en ce qui concerne l'aménagement, il y a également un report important, dû à un certain retard dans l'élaboration des directives en aménagement. Cela n'a pas été possible durant cette année à cause notamment du travail important effectué pour le PA2.

#### **7.5 Examen de détail / Detailprüfung & 7.6 Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung**

**Le Président.** Nous passons à l'examen de détail de ces comptes. Je vais prendre chapitre par chapitre et j'ouvrirai la discussion sur chaque rubrique. Tout d'abord Chapitre 0 « Administration ». Chapitre 010 « Conseil d'agglomération, Commission financière ». J'ouvre la discussion.

**M. Pascal Wicht.** Je suis un peu étonné que, après les prises de position des représentants des commissions, la discussion générale ne soit pas ouverte avant l'examen de détail. Donc la remarque, que j'aimerais faire, porte en général et non pas sur une rubrique en particulier. J'aimerais demander au Comité d'agglomération, M. Steiert, notre représentant au Comité, des explications supplémentaires sur le fait que les comptes ne correspondent pas à ce qui est marqué dans le rapport de l'organe de révision. Normalement, la comptabilité devrait donner les mêmes chiffres au moins au total. Effectivement, dans les comptes, on a une classification fonctionnelle et de l'autre côté, on a une classification par nature. Mais le total, à la fin, devrait être pareil. J'aimerais donc avoir des explications parce que cela me paraît un peu confus.

**Le Président.** J'ouvre donc la discussion générale d'abord. Est-ce que d'autres personnes souhaiteraient s'exprimer de manière générale sur ces comptes de fonctionnement et ces comptes d'investissement ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole à M. Steiert pour répondre à la question de M. Wicht.

**M. Thierry Steiert.** Lors de la séance de la Commission financière du 17 avril, cette question a été effectivement soulevée à juste titre ; il y a une différence dans la présentation. Par la suite, le représentant de l'organe de décision a résiégré avec Monsieur Tercier, secrétaire de la Commission Financière.

Il en est ressorti ce qui suit :

- la présentation comptable de la société fiduciaire BfB, organe de révision, diffère de la présentation de l'Agglomération. Ce différentiel de CHF 171'863.90 « se décompose comme suit :

1. Des imputations internes des amortissements et des intérêts comptabilisés dans la présentation de l'Agglomération pour un montant de CHF 90'491.54.

2. Une présentation nette des charges sociales, par BfB, représentant un montant de CHF 81'372.37.

Compte tenu des aspects qui précèdent, les comptes de l'Agglomération correspondent selon la confirmation de l'organe de révision exactement à ce qui a été audité et aux comptes de l'Agglomération ».

## Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

**Le Président.** J'ouvre donc la discussion maintenant sur les différents Chapitres.

### **Chapitre 0 Administration**

#### **Chapitre 010 « Conseil d'agglomération, Commission financière ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 011 « Comité d'agglomération ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 020 « Administration générale ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 3 « Culture ».**

#### **Chapitre 300 « Culture ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 6 « Mobilité ».**

#### **Chapitre 650 « Mobilité ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 7 « Aménagement ».**

#### **Chapitre 790 « Aménagement ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 8 « Economie ».**

#### **Chapitre 830 « Promotion touristique ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 840 « Promotion économique ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 9 « Finances ».**

#### **Chapitre 940 « Gérance de la fortune et des dettes ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 991 « Participation des communes membres ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 998 « Autres postes ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes de fonctionnement 2011, sont priés de lever leur carton vert, celles et ceux, qui les refusent, leur carton rouge.

C'est à l'unanimité des voix exprimées que vous avez accepté ces comptes de fonctionnement.

## Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

**Le Président.** J'ouvre donc la discussion sur les comptes d'investissement.

### **Chapitre 6 « Mobilité ».**

#### **Chapitre 650 « Mobilité ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Chapitre 7 « Aménagement ».**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux qui approuvent les comptes d'investissement sont priés de lever leur carton vert, celles et ceux qui les refusent leur carton rouge.

C'est à l'unanimité des voix exprimées que vous avez accepté ces comptes d'investissement.

## **7.7 Projets d'arrêté / Beschlussentwürfe**

### **Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung :**

**Le Président.** Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion sur cet article. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Titres et considérants : J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Vote :**

Celles et ceux qui soutiennent ce projet d'arrêté sont priés de lever leur carton vert, celles et ceux qui le refusent leur carton rouge.

C'est à l'unanimité des voix exprimées que vous avez accepté le projet d'arrêté préparé par le Comité.

### **Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung :**

Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Titres et considérants : J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Vote :**

Celles et ceux qui soutiennent ce projet d'arrêté sont priés de lever leur carton vert, celles et ceux qui le refusent leur carton rouge.

Vous avez accepté à l'unanimité des voix exprimées ce projet d'arrêté.

Ce point 7 de l'ordre du jour est ainsi absout.

## **8. Rapport final du Comité au postulat demandant le remplacement successif des distributeurs à billets / Schlussbericht des Vorstands zum Postulat betreffend den sukzessiven Ersatz Billettautomaten (N° Post Leg.2008-2011 2010 012)**

### **8.1 Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands. Rapporteur / Berichterstatter : M. Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Le Comité est tout à fait conscient des problèmes que posent les automates actuels en service sur le réseau de l'Agglomération. C'est pourquoi, depuis 2011, nous participons activement à un groupe de travail, qui est constitué de l'exploitant, les TPF, et de nous-mêmes en vue du remplacement de ces automates prévu pour 2014. De gros efforts ont déjà été faits : soit dans la rédaction du cahier des charges, soit par l'introduction de l'achat de titre de transport par SMS, comme vous avez pu le voir dans la presse et sûrement peut-être essayé ; c'est une méthode moderne, une première suisse, qui a eu beaucoup de succès jusqu'à présent. Concernant l'accessibilité aux transports publics des personnes à mobilité réduite, nous vous informons que nous avons participé en 2011 à un projet pilote, que nous avons subventionné, qui a été fait par le bureau des personnes à mobilité réduite (Bureau Suisse Transports publics accessibles) en relation avec les transports publics. Nous avons donc procédé à l'inventaire de tous les arrêts de bus de l'Agglomération et contrôlé leur accessibilité pour ces personnes. Dans ce projet, nous regardions non seulement l'accès mais aussi les questions d'automates, de tableau d'affichage et d'informations que l'on donne à ces arrêts. Enfin, nous pouvons vous informer aussi que, depuis 2012, nous allons subventionner les cours « être et rester mobile », qui s'adressent, plus particulièrement aux personnes âgées. Ce cours a pour but de leur permettre une meilleure utilisation des transports publics (lecture des horaires, emploi des distributeurs). En conclusion, le Comité considère répondre,

grâce à son action et à sa participation active dans le groupe de travail « Automates » des TPF, au postulat déposé par Messieurs Nobs et Weibel. Nous considérons donc ce postulat comme liquidé.

**Le Président.** Avant d'ouvrir la discussion générale sur ce rapport, j'aimerais donner la parole à l'un des postulants pour son avis. M. Rainer Weibel a demandé la parole.

## **8.2 Avis des auteurs du postulat / Stellungnahme der Urheber des Postulats**

**M. Rainer Weibel.** Je remercie le Comité pour cette réponse. Effectivement, je peux apprécier la volonté du Comité d'aller dans la bonne direction. Je pense aussi que le nouveau directeur des TPF peut aider à aller de l'avant et développer les transports publics. J'aimerais juste revenir sur un point : quand on a lu la réponse du Comité, on a vu la date légale de 2023 pour rendre conforme l'accès des transports publics aux personnes à mobilité réduite. Ce deuxième délai me paraît relativement long et je pense vu que, sur la base du PA2, nous aurons vraiment l'occasion d'aller plus vite. Je me permets, d'autre part, cette remarque parce que les CFF ont présenté, au début de la semaine, les nouveaux appareils, qu'ils vont installer, et j'espère que les nouveaux automates vont dans cette direction et que nous aurons une solution sur une base nationale.

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale sur ce rapport.

**M. Jean-Pierre Gauch.** J'ai pris connaissance de ce rapport et j'ai été très surpris que l'Agglomération participe au financement de cours, mis en place avec les TPF, pour apprendre et permettre aux personnes âgées d'utiliser des automates alors qu'ils vont être changés en 2014. Ces automates ont, à peu près, huit ou dix ans. On va donc former des gens pour seulement une année et demie. Est-ce qu'on va devoir reformer les gens dans une année et demie, les mêmes personnes sur d'autres automates ?

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Je donne donc la parole à M. Piller pour répondre à la question de M. Gauch.

**M. Benoît Piller.** Ces cours ne visent pas seulement une meilleure utilisation des automates actuels mais soutiennent les personnes âgées dans leurs déplacements et notamment en transports publics. C'est un fait, aujourd'hui, ces automates sont là, donc, si on peut aider les personnes âgées cette année, on pourra aussi les aider dans deux ans pour utiliser les nouveaux automates. Il y a aussi une logique à faire en sorte que les prestations de transports publics soient valorisées. On a intérêt à permettre au plus grand nombre d'utiliser ces bus de l'agglomération. Si on peut grâce, à ces cours, inciter et encourager les personnes âgées à prendre les transports publics, c'est déjà ça de gagné.

**Le Président.** Le Conseil d'agglomération prend acte de ce rapport.

## **9. Rapport final du Comité au postulat relatif à l'amélioration de la ligne TPF 4 AUGE / Schlussbericht des Vorstands zum Postulat bezüglich der Verbesserung der TPF-Linie 4 AUGE (N° Post Leg.2008-2011 2010 013)**

### **9.1 Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands. Rapporteur / Berichterstatter : M. Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** On continue avec l'amélioration de la ligne 4 en vous rappelant tout d'abord qu'un concept de transport public a été élaboré dans le cadre du projet d'agglomération et déposé à la Confédération en décembre 2011 et adopté par le Conseil d'agglomération en janvier 2012. La ligne 4, qui dessert l'Auge, fait partie de la catégorie des lignes de bus secondaires du réseau transport public de l'Agglomération. La cadence demandée est de 15 minutes, cette prestation est déjà offerte aujourd'hui en journée. Les améliorations, que nous souhaitons apporter pour l'année

prochaine sont l'allongement de la durée sur la journée. C'est-à-dire que nous n'allons plus arrêter cette cadence à 19h00, mais la prolonger jusqu'à 20h00. C'est dans cette direction que nous sommes en tractation avec les TPF. Je peux aussi vous signaler que le funiculaire, dans l'horaire 2013, devrait rouler toute la journée et non plus s'arrêter en milieu de journée comme il le fait maintenant. Nous travaillons aussi sur une ouverture prolongée pour les soirs d'été afin de desservir au mieux l'Auge et la piscine de la Motta. La cadence demandée d'un ¼ heure, jusqu'à la fin du service à 24h00 du lundi au samedi et jusqu'à 21h00 le dimanche, n'est à court terme pas une solution envisageable pour des raisons financières. Cependant nous avons pris note de ces demandes et nous les considérerons dans la mesure de la faisabilité du réseau complet. Nous considérons qu'avec toutes ces décisions, nous allons dans le sens du postulat déposé. Ce postulat est donc liquidé.

## **9.2 Avis des auteurs du postulat / Stellungnahme der Urheber des Postulats**

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Mon collègue Rainer Weibel et moi-même sommes partiellement satisfaits de cette nouvelle. Je voudrais tout de même préciser que le postulat a été déposé en 2010 et que le concept « transports publics » a été validé en 2012. Il y avait donc une vraie légitimité à faire cette demande dans la mesure où nous ne connaissions pas encore les catégories pour la ligne 4. J'aimerais aussi rappeler que c'est la CUTAF qui avait fait baisser la cadence de cette ligne qui passait à la ½ heure dès 19 heures. Donc on a été pénalisé de nombreuses années par cette décision, qui était fâcheuse. Je dirais donc que c'est un rétablissement d'une situation que nous avons déjà connue. Je reste quand même très déçu, par contre, concernant le samedi soir et le vendredi soir notamment pour le quartier de l'Auge, qui est un quartier particulièrement attractif : qui de cette Agglomération et de la périphérie de l'agglomération, n'est jamais allé faire la fête dans notre quartier et en basse ville, en général ? Je dirais que l'offre de stationnement, étant complètement insuffisante pour des raisons d'exiguïté du site, la seule alternative est les transports publics. Sans oublier la dynamisation de nos commerces et de nos restaurants, le taux d'alcool à 0,5/1000 n'aidant pas, les transports publics restent l'alternative la plus réaliste. Pour toutes ces raisons, je demanderais au Comité d'aller plus vite que l'horizon prévu de 2018.

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale sur cet objet. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Vous avez, ainsi, pris acte de ce rapport.

## **10. Rapport final du Comité au postulat concernant la halte ferroviaire à St. Léonard et la modification des voies en direction d'Agy / Schlussbericht des Vorstands zum Postulat betreffend die Eisenbahnhaltestelle St. Leonhard und der Änderung der Linienführung in Richtung Agy (N° Post Leg.2008-2011 2010 014)**

### **10.1 Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands. Rapporteur / Berichtstatter : M. Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Nous avons le 26 Août 2010 adopté un crédit pour la construction de la halte ferroviaire de St. Léonard. Cette halte sera aujourd'hui, comme vous l'avez appris, sans doute dans la presse, réalisée en 2014. Nous étions conscients, lors de l'élaboration du projet d'agglomération, que ce PA2 traitait encore de façon insuffisante le potentiel du réseau ferroviaire de l'Agglomération. Pour cette raison, nous avons inscrit dans notre calendrier d'actions la réalisation d'une étude d'optimisation de ce réseau de transport public. Je vous renvoie, ici, au fascicule du PA2. Cette étude sera lancée en 2012 sous la responsabilité du service de la mobilité du canton, le nouveau SMO, créé depuis janvier 2012. De plus, cette thématique a été abordée lors de la séance du 26 janvier 2012, puisque vous avez fait un changement dans la rédaction du PA2 en ajoutant le paragraphe suivant que je relis : « étudier notamment la desserte du plateau d'Agy par une halte située sur la ligne Fribourg-Belfaux des TPF et des CFF, ainsi que l'opportunité d'une halte sur l'axe Villars-sur-Glâne et la gare de Fribourg ». Pour ces raisons, nous considérons le postulat déposé par M. Allenspach comme liquidé.



## **10.2 Avis de l'auteur du postulat / Stellungnahme des Urhebers des Postulats**

**M. Christoph Allenspach.** Je remercie le Comité. Je suis satisfait de la réponse et du fait que le Comité veuille vraiment faire une priorité de l'optimisation du réseau ferroviaire. Il faut espérer maintenant que le canton soit sur la même longueur d'onde au sujet de cette priorité.

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le Conseil d'agglomération a pris acte de cette réponse.

## **11. Rapport final du Comité au postulat relatif à la nouvelle ligne de bus directe Düdingen – St. Wolfgang – Fribourg / Schlussbericht des Vorstands betreffend eine neue direkte Buslinie Düdingen – St. Wolfgang – Freiburg (N° Post Leg.2008-2011 2010 015)**

### **11.1 Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Vorstands Rapporteur / Berichterstatter : M. Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Le concept des transports publics, encore une fois, a été étudié et élaboré dans le cadre du projet d'agglomération. L'accessibilité de la commune de Guin a été traitée dans le fascicule A, en page 92 pour être précis. Des études, mentionnées dans ce concept, se penchent sur la faisabilité, à l'horizon 2018, de prolonger les lignes du Schönberg vers Düdingen par St. Wolfgang. Nous devons, pour regarder cette faisabilité, bien sûr, le faire par étapes et surtout regarder l'aspect financier d'une telle démarche. Enfin le Comité aimerait rappeler que dans le concept du RER Fribourgeois, une desserte à 15 minutes est prévue sur les lignes ferroviaires de l'Agglomération. Ce qui va, donc, améliorer fortement les déplacements entre Düdingen et Fribourg. Nous considérons qu'en ayant intégré ce concept TP dans notre PA2, l'Agglomération répond à la demande d'accessibilité accrue entre Düdingen et Fribourg et tenons le postulat pour liquidé.

### **11.2 Avis des auteurs du postulat / Stellungnahme der Urheber des Postulats**

**M. Urs Hauswirth.** Die kantonalen Bestrebungen, übrigens auch diejenigen der Agglomeration und der Gemeinde, die Wohngebiete besser an den öffentlichen Verkehr anzuschliessen, sie nach Innen zu verdichten, wird mit dieser Antwort zeitlich einmal mehr verschoben und in Zukunft hoffentlich nicht ganz verhindert. Einmal mehr müssen wir Dündinger somit schnellst möglichst mit der Region Sense weiterarbeiten, um in Düdingen direkt etwas zu verbessern, wobei wir von der Agglomeration nicht ganz unterstützt werden. Dennoch nehmen wir etwas enttäuscht diese Antwort zur Kenntnis und akzeptieren die Antwort des Vorstandes.

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le Conseil a pris acte de ce rapport final du Comité.

## **12. Divers / Verschiedenes**

**Le Président.** Nous arrivons au point 12 de l'ordre du jour, divers. A qui puis-je céder la parole ?

**M. Jean-Pierre Gauch.** Monsieur Schneuwly, je m'adresse à vous. Vous avez fait une remarque avant considérant qu'on donnait plus de travail au personnel de l'administration. Je vous rappelle que la commission financière fait son travail le mieux possible. Dans des conditions, des fois, assez difficiles parce que les délais sont très courts. Vous n'allez pas nous reprocher de faire notre travail. De plus, nous aussi, on aura du travail supplémentaire parce que mobiliser 9 personnes pour une, voire deux séances, c'est toujours un problème. Donc j'aimerais que les gens, aussi, apprécient le travail de la Commission financière et ne fassent pas seulement des reproches.

**Le Président.** La discussion se poursuit. Quelqu'un d'autre souhaiterait-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Donc je vais pouvoir conclure cette séance du Conseil d'agglomération du 26 avril 2012 en vous remerciant infiniment de votre attention et de votre participation active.

Je vous rappelle la prochaine séance du Conseil le 28 juin 2012. Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und ich wünsche einen guten Abend. Bonne soirée à toutes et à tous. Merci. A bientôt. Bonne soirée.

Fin de la séance : 21h00.

La Secrétaire générale :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne Margalhan-Ferrat', enclosed within a hand-drawn oval shape.

Corinne Margalhan-Ferrat